L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN 13 JANVIER.

La question de l'état de siége en France.

Voici le compte-rendu sommaire de la fin de la séance du 24 décembre, dans laquelle Mr Buffet a défini la politique du gouvernement vis-à-vis des partis.

M. Laboulaye, au nom de la commission, répond que M. le vice-président du conseil a oublié de dire quel était son programme, qu'on ne peut savoir s'il est républicain ou non. (Applaudissements à gauche.)

Il est, en revanche, facile de faire connaître le programme de la gauche. Ce qu'elle demandait par l'organe de l'orateur, le 20 novembre 1873, le maréchal avec la République (vifs applaudissements à gauche), elle l'a obtenu. Son drapeau reste toujours: le maréchal avec la République. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

C'est avec ce drapeau qu'elle se présentera aux élections, et il faut espérer que beaucoup de ceux qui n'ont point voté la Constitution se rangeront à leur tour sous cette bannière. Ce sera l'union de tous les enfants de la France sous un même gouvernement. (Très bien! très bien! à gauche.)

On a dit que le maréchal n'irait jamais avec les radicaux. Il faudrait d'abord définir ce que c'est qu'un radical....

La vérité est que tout citoyen qui obéit aux lois a le droit de défendre son opinion, et si cela est possible, de la faire prévaloir. (Bruits divers.)

Quant à la loi sur la presse, l'Assemblée n'a pas le temps de la discuter et de la voter. Cette loi est une loi d'exception. Elle offre de plus, ce danger de donner aux magistrats des attributions politiques, ce qui, au point de vue conservateur, est éminemment regrettable.

N'est-ce pas, en effet, une loi d'exception que celle qui défère à la police correctionnelle les délits contre les fonctionnaires, surtout à la veille de la période électorale, où des conflits peuvent s'élever entre préfets et candidats?

Le parti conservateur ne peut se présenter aux élections après avoir voté une loi sur la presse, et une loi maintenant l'état de siége dans les trois plus grandes villes de France.

Le gouvernement ne peut contester qu'il ne demande le sacrifice d'une liberté comme rançon d'une autre. Il n'est pas possible d'admettre cette alternative, qui rappelle le mot de M. de Calonne disant aux notables représentés en dindons: Je vous ai réunis pour savoir à quelle sauce vous voulez être mangés.

C'est une mauvaise politique que d'exciter les partis les uns contre les autres pour leur faire voter de mauvaises lois. Au nom de la liberté, de la concorde et de la justice, l'Assemblée voudra rejeter celle qui lui est présentée. (Applaudissements à gauche.)

M. le garde des sceaux explique pourquoi le gouvernement joint la question de l'état de siége à celle de la presse.

Jamais questions ne furent plus intimement liées. Les ministres ont toujours ajourné la levée de l'état de siége jusqu'à ce qu'une loi sur la presse leur eût donné d'autres garanties d'ordre.

C'est ainsi ce que demandait M. Jules Favre en proposant le projet de loi dont il a pris l'initiative.

Le projet sur la presse a été vivement critiqué, moins cependant que les lois de 1819 qui sont l'ornement de la législation de la Restauration. Il a été même attaqué par des écrivains qui ne l'avaient pas lu et qui lui ont reproché de multiplier les délits alors qu'il n'en crée aucun.

Il ne contient non plus aucune aggravation de peine. Il est donc impossible de dire, avec la commission, qu'il est une aggravation des lois de l'Empire.

La loi a un premier article qui protége les institutions établies; le gouvernement y a introduit, sur la demande de la commission, les mots de "gouvernement de la République". Cette facile concession n'a pas sauvé la loi des rigueurs de la commission.

Par les modifications qu'il apporte dans la juridiction, le gouvernement a seulement voulu rendre la répression plus sûre et plus prompte.

L'orateur insiste pour que le gouvernement ne reste pas désarmé dans la période des luttes ardentes qui va s'ouvrir.

Faut-il placer la question de l'état de siége avant celle de la presse? Il est plus logique de donner d'abord au gouvernement les garanties qu'il réclame. L'Assemblée statuera ensuite en toute liberté sur l'état de siége.

Ce n'est pas une imprudence, même à la veille des élections, de demander à l'Assemblée de ne pas laisser le gouvernement désarmé. Ce qu'il veut uniquement, c'est assurer la sincérité des élections et garantir l'indépendance et l'honneur des candidats.

L'orateur demande à l'Assemblée de rejeter la proposition de disjonction. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Jules Favre a la parole pour un fait personnel. Il reconnaît que les deux questions de l'état de siége et de la presse ont été envisagées simultanément par le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé.

Partant du projet qu'il a déposé, l'orateur dit que ce projet avait surtout pour objet de mettre le gouvernement en demeure de déposer le sien.

A l'époque actuelle de la session, il est impossible de discuter le projet de loi sur la presse, mais il est aussi impossible de ne pas statuer sur la levée de l'état de siége. (La clôture!)

M. Louis Blanc dit que le projet de loi appartient à la famille des plébiscites. Le gouvernement dit: Entre le maintien de l'état de siége et l'asservissement légal de la presse, choisissez. Le choix n'est pas possible à ceux qui ne veulent ni de l'un, ni de l'autre.

Déjà M. de Broglie avait réclamé, en échange de l'état de siége, une énergique légalité. Cet étrange marché, le ministère actuel le propose encore à l'Assemblée. Il vient faire payer à la France la levée de l'état de siége.

Depuis quatre ans, par quelle agitation s'est donc révélé le péril social dont on agite si souvent le ridicule fantôme? Pas un fait n'a justifié l'état de siége. On aurait pu le lever et en même temps adopter cette grande et intelligente mesure, si souvent réclamée, l'amnistie. (Bruits divers.)

Il faut l'état de siége partout, sans délai, et sans conditions, parce qu'il met entre les mains d'un homme les garanties sans lesquelles un peuple n'est qu'un troupeau, parce qu'il est le règne du sabre, et n'est que cela.

L'invasion qui l'apporta aurait dû l'emporter.

S'il a été maintenu depuis lors, on ne peut se l'expliquer que par la haine qu'inspire aux gouvernants la liberté de la presse.

L'état de siége a été employé presque exclusivement à frapper la presse; la loi sur la presse a le même but sous une autre forme. La forme ne serait même pas changée en ce qui concerne Paris, Lyon, Marseille et Alger, bien que ces villes aient donné des gages certains de leurs lumières et de leur modération.

Dans ces foyers de la pensée, on veut conserver le droit d'autoriser, de suspendre et de supprimer les journaux. On oublie que c'est de la liberté elle-même que la presse anglaise, d'abord calomniatrice et violente, a dû de devenir digne de la liberté.

Le projet de loi, d'ailleurs, consacre une véritable atteinte au droit de propriété et neutralise les bienfaits de la presse.

Les ministres qui l'ont présenté oublient que la guerre contre la presse a toujours été fatale à ceux qui l'ont entreprise. Napoléon a expié à Sainte-Hélène le crime et l'erreur d'avoir opprimé la pensée. Le silence n'est plus de ce monde. On peut bien supprimer le coq qui réveille trop matin, on ne retardera pas d'une seconde le lever du jour. (Applaudissements à gauche.)

La discussion générale est close.

Le DISCOURS DE M. BUFFET ET LE MARÉCHAL.—L'agence Havas a communiqué aux journaux la note suivante:

Dans la soirée d'hier, et après avoir lu le compte-rendu de la séance, M. le maréchal-président de la république a écrit à M. le vice-président du conseil pour lui témoigner sa satisfaction du discours qu'il venait de prononcer et le féliciter *d'avoir si nettement défini les vrais conservateurs*, auxquels le gouvernement fait appel, qui, en se préoccupant exclusivement des intérêts de la France, maintiendront l'union dans les nouvelles Chambres. M. le maréchal exprime la confiance que la majorité des électeurs comprendra ces sentiments et s'y associera.

Plusieurs journaux critiquent fortement cette note qui, selon eux, fait jouer au président un rôle inconstitutionnel.

—Les journaux bonapartistes publient la lettre suivante que le maréchal Canrobert vient d'écrire à M. Haentjens, député de la Sarthe:

Paris, le 23 décembre 1875.

Mon cher député,

Je n'ai pas la prétention de poser ma candidature au Sénat; mais votre parole si autorisée dans la Sarthe m'annonçant qu'un grand nombre d'électeurs de votre beau département ont eu la pensée de porter sur moi leurs votes, mon devoir ne me permet pas de me soustraire à cette haute marque d'une confiance qui ne peut qu'honorer un serviteur dévoué de la France.

Je saisis cette occasion, mon cher député, pour vous offrir l'expression de mes sentiments les plus distingués et bien sincèrement dévoués.

Maréchal CANROBERT.

EVREUX, 18 déc. — La liste des candidats au Sénat dans l'Eure paraît définitivement arrêtée.

Les orléanistes porteront: le duc de Broglie et M. Louis Passy;

Les bonapartistes: le vice-amiral la Roncière le Noury et le duc d'Albufera;

Les républicains: MM. Lepouzé, député et Garnier-Pagès.

Si M. Louis Passy n'était pas nommé au Sénat, il se présenterait certainement à la députation dans l'arrondissement des Andelys.

Si vous désirez être bien coiffé et à bon marché, vous et vos enfants, allez chez Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale et coin Bourbon et Canal.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.
DE MME CHANFRAU.

Dernières soirées de l'engagement du comédien distingué,

Mr. GEORGE FAWCETT ROWE.

Jeudi et Vendredi soir, Samedi, à midi,

THE TICKET OF LEAVE MAN,

célèbre drame de Tom Taylor.

Vendredi—Bénéfice d'adieu de M. Rowe.

Samedi soir—Dernière représentation de THE GENEVA CROSS.

Lundi, 17 janvier—La véritable version de THE TWO ORPHANS (les deux orphelines), de d'Ennery.—Magnifiques décors de Dreadal.

A l'étude—Une pièce de Mr. EDWARD C. HANCOCK, de la Nlle-Orléans—pièce qui n'a jamais été représentée sur aucun théâtre.

A l'étude—COL. WILLOUGHBY, grand drame militaire. 13jan—

Théâtre de l'Opéra.

DIMANCHE, 23 JANVIER 1876, GRANDE MATINÉE offerte par le

Club Dramatique Louisianais,

Au bénéfice de Mme M. VEZIAN,

(Artiste attachée au club,)

Avec le gracieux et obligeant concours de MLLES EVE DABLESTEIN, ALPHONSINE GODIN et Mme CECILE BROUX et Mlle O. BAUER.

Les Diables Roses,

Comédie en 5 actes, (mêlée de chants), par MM. Eug. Grangé et L. Thiboult.

"Une femme qui se jette par la fenêtre,"

Comédie-vaudeville en 1 acte, de M. E. Scribe.

Prix du Billet.......50 cents.

Pour la distribution des rôles, voir les programmes.

Les portes seront ouvertes à 11 heures. Le spectacle commencera à midi précis.

Toute carte sera échangée contre une place numérotée, en s'adressant au bureau du contrôleur, à l'Opéra, le samedi 22 janvier, de 10 A. M. à 3 P. M. et le dimanche 23 de 10 heures à midi.

8jan—D

GRAND BAL ANNIVERSAIRE
DES
GARÇONS RESTAURATEURS.

Le 2me Bal Anniversaire de la Société d'Assistance Mutuelle des Garçons Restaurateurs sera donné à la SALLE GRUNEWALD, le 19 Février 1876.

COMITÉ D'INVITATION.

Léon Martin, Joseph Chapon, Louis Trapet, J. B. Benson, C. M. Birière, André Rudolphe, Denis Bechac.

Les cartes peuvent s'obtenir dans les principaux Restaurants.

Toutes les demandes d'invitations pour Dames doivent être adressées au Comité d'invitation, encoignure Conti et Bourbon. Toute application pour invitation de Dame doit contenir ses noms, prénoms et adresse. Aucune Dame ne sera admise sans cavalier.

Prix de la carte, souper inclus......$3 00.

2janv—11D

Compagnie d'Assurance Home—Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1876—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende de CINQ pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater de SAMEDI, 15 du courant.

CHARLES LE SASSIER, Secrétaire.

9 jan—10t

Association consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 6 Janvier 1876. L'élection annuelle de TROIS directeurs par les actionnaires, aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI 7 février prochain, de midi à 2 heures de relevée.

H. L. PEIRE, Caissier.

6janv—2f p s.

Bureaux de la compagnie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne.—Nouvelle-Orléans, 6 janvier, 1876.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie à l'effet d'élire sept directeurs pour l'année, aura lieu aux bureaux de la compagnie, le LUNDI 17 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOS. H. DEGRANGE, Secrétaire.

6jan—jus 17.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 3 janvier 1876.—Le 13 du mois dernier, à une élection par les actionnaires de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été dûment élus directeurs pour l'année courante:

GEO. JONAS, J. C. MORRIS, J. H. STAUFFER, E. J. HART, J. M. ALLEN, EMORY CLAPP, R. S. HOWARD.

Et, aujourd'hui, à une réunion des directeurs, Mr GEO. JONAS a été réélu président, à l'unanimité.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

4janv—15t

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 4 janvier 1876.—L'élection annuelle de sept directeurs, pour l'année courante, aura lieu, au local de la banque, le LUNDI, 7 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

4jan—2f p. jus 7 fév

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises, d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize des actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

4jan—1m

Bureau de la compagnie de navigation du Canal Carondelet.—L'élection annuelle de neuf directeurs de cette compagnie, pour l'année courante, aura lieu le TROISIEME LUNDI (le 17) de janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

LOUIS BURTHE, Secrétaire.

24déc—21,28déc—4,11janv

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1875.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, le du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

18déc—1m

BANQUE D'AMERIQUE.—Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1875.—A une assemblée du Board des Directeurs tenue ce soir, il a été résolu de cesser les opérations actives et de mettre la Banque en liquidation immédiatement.

EDGAR HINCKS, Caissier.

1déc—

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875			$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00		
Sur les risques maritimes	17,746 78		
Sur les risques de rivière	32,418 09		177,707 87
Pertes payées dans la même période:			
Sur les risques d'incendie	23,972 46		
Sur les risques maritimes	4,625 61		
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12	
Moins réfaction (Rebate)	20,276 06		
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	15,315 50		
Réassurances	16,674 22		
Primes remboursées	1,056 91		
Loyer	3,907 61		
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,608 85	71,439 15	117,677 27
Profits			$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40		
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12		
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00		
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08		
	$60,030 60		
L'actif de la Compagnie est comme suit:			
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,323 77	
Prêts sur nantissement		28,337 16	
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31	
Actions de banque et autres actions		31,340 25	
Biens fonciers		34,324 37	
Prime en voie de perception		23,663 90	
En banque	$84,738 88		
Balance dans la banque d'Amérique	542 96	85,280 84	
Total de l'actif		$260,030 60	

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

11janv—

Avez-vous besoin d'argent?

ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1 par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.

J. REGON.

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 8.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, EDGAR LARUE.

11 ui175—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique
de Sidwell.

Dernière semaine de YANKEE LOCKE. Ré-engagement de la Troupe de SEIGRIST MIDGETS ET DE ST-FELIX.

Dimanche, lundi et mardi, 9, 10 et 11 janvier, le nouveau drame centenaire,

1776, OU IL Y A CENT ANS.

Mercredi à midi et le soir, et jeudi, 12 et 13 janvier.—Reprise du grand drame "LES DEUX ORPHELINES."

Vendredi, 14 jan. bénéfice d'adieu de Mr Geo. E. Locke. A cette occasion il donnera son grand drame de tempérance intitulé: TEN NIGHTS IN A BAR ROOM.

Samedi, matinée et le soir.—Grand spectacle double.

Dimanche, 16 janvier.—Le comédien populaire S. C. France, dans son fameux drame MARKED FOR LIFE. 9jan—

Théâtre St.-Charles.

Dernière semaine de l'engagement de Mlle Zoé,

BEN DE BAR jouera tous les soirs.—Une série de drames émouvants.

Mercredi et Samedi, — MATINÉE, — Mlle ZOE.

Vendredi.—BÉNÉFICE DE Mlle ZOE.

Voir les petites affiches. 9jan—

GYMNASE DES DAMES.

Institut callisthénique et orthodomique,

Sous la direction immédiate de MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la session, $16, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—à No. 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 21oct—1an

Le Dr. G. P. MALONEY,
150.......Rue du Canal.......150

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collége de la Pennsylvanie, élève du Collége de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 23nov—

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir? qu'est-ce que le passé? qu'est-ce que nous? quel guide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître?

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir.

18nov—1an.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs: comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine de 9 à 2 heures.

28mars—1an

"$1,500,000"

EST la moyenne au bénéfice que paient, tous les mois aux porteurs de priviléges d'actions, différents banquiers de Wall Street. La maison de MM. Alexander Frothingham & Co, 12 Wall street, New York, connue, dans le monde entier, par son honnêteté, offre d'envoyer, gratuitement, aux personnes qui le désirent, leur rapport financier hebdomadaire et un livre qui explique comment dix plastres jusqu'à des milliers de plastres peuvent être placées. Ceux qui n'ont que peu d'argent à placer jouissent d'autant d'avantages que les grands opérateurs. Demandez le rapport hebdomadaire. (Boston Post, 12 nov.

S'adresser à

ALEX. FROTHINGHAM & CO., Banquiers et courtiers, 12 Wall Street, N.-Y.

14déc—

Fabrique du Sud.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1875.

Citoyens de la Nlle-Orléans et de la Louisiane. J'établis en ce moment, une fabrique de chaussures. Je ne vous demande que votre patronage. Je m'engage à vous contenter, sous le rapport de la modicité des prix et de la qualité des matériaux, mieux que ne pourrait le faire aucune autre manufacture de l'Etat.

Vous savez qu'il y a parmi vous un grand nombre d'ouvriers et d'artisans qui n'ont pas de travail et sont dans l'impossibilité de nourrir leurs femmes et leurs enfants. Nous devrions avoir toute espèce de fabriques locales, les diriger nous-mêmes et nous soutenir les uns les autres. Nous envoyons des millions de piastres au Nord et l'Ouest.

Je fais des chaussures depuis vingt-cinq ans. Je signale le sujet à l'attention de la communauté.

JOHN HANSEN.

25 août—6mois. Au No 35 de la rue du Canal.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville.

17juil 75—1an. Nlle-Orléans.

Collége Commercial de Dolbear
203.......Rue du Canal.......203

AU TROISIEME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 60 ans. Classe de 4 à 5 heures pour les dames.

LEVI DOLBEAR, président.

N. B.—Privilége d'élève à vendre.

Mme Vve FEBARI,
ACCOUCHEUSE.

Reçue par la Faculté de Paris,

INFORME les Dames qu'elle continue à donner ses soins à la pratique des accouchements et traitements des maladies.—Consultations tous les jours, à midi, en son domicile, rue d'Orléans 102. On prend des pensionnaires à prix modérés.

8 soût—6 m—D Mar J

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Ramparts:

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceilling) à $13 00 les mille pieds, livré.

R. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant. NICHOLAS CONNELL.

11juin—1an DMarJ

ANT. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

27sept—1an

LUMBER
BOIS
de construction et de charpente.
Prix de manufacture.

Nevers & Hery,

MAISON FRANÇAISE. No 315 Julia street, Nouveau Bassin

10juil—1an

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER,

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

12 déc 75—1an. Nouvelle-Orléans

Taxes de dessèchement.

TOUS les paiements de taxes de dessèchement (drainage), à un escompte, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a le CONTRÔLE des mandats de dessèchement. Une demande qui lui serait adressée directement garantirait conséquemment à l'acheteur les taux les plus bas.

JAMES B. GUTHRIE, agent. Au No 122 de la rue Gravier.

5mai—1an

A Louer,

LE vaste édifice, connu sous le nom de HOTEL D'ORLEANS, situé dans la rue de Chartres, entre les rues St-Louis et Toulouse, ayant environ 70 chambres. Il vient d'être mis à neuf. On le louera à très bas prix, pour l'année 1876, à un bon locataire, ou on le vendra à des conditions avantageuses.

S'adresser à La Banque des Citoyens de la Louisiane.

N. O. 21 déc 1875. 22 déc—1mMJD

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union.

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.

J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Victor Maignan, A. R. Brousseau, L. D. Sarpy, A. Bonnecaze, B. Saloy, H. Lebasse, J. Bayle, H. Gally, A. Chiapella.

fév—1an

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.

C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).

A. BOYER, Moreauville, (Avoyelles).

R. RIGOLFI, Houma (Terrebonne).

SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELÉRY, Baie St-Louis, (Miss)

Chaussures.

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DÉTAIL.

P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indécousables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de 1ère classe depuis $36.00 par douzaine.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branche, 20, rue St-Charles, près Canal. Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 2nov—

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.,

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle lui met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau.......$5.50

Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau.......$4.50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.

12mai—1an. E. CABAUD.

L. GIROT,
Marchand-Tailleur,
11.......rue du Camp.......11

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir une grande variété d'étoffes de haute nouveauté, des plus distinguées et de première qualité. Ses prix seront comme par le passé, réduits selon la qualité des articles.

Toutes les bourses trouveront pour du comptant, élégance, solidité et bonne coupe garantie, car tout est coupé par lui-même. Désirant abandonner le linge fait pour se consacrer spécialement à la confection de la commande, il y a avantage de venir visiter son stock de linge fait avant qu'il ne s'écoule entièrement. 18nov.5—1an

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store.

Tenu par

J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est:

Ventes rapides et légers bénéfices.

21 fév—1an

Dépôt ... à coudre à vapeur de GREGG,

Et Emporium de la mode pour le Sud

154 RUE DU CANAL.

VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont également louées à raison de $1 par semaine, et cet argent compte plus tard dans le prix d'achat, quand on se décide à en prendre de quelque système que ce soit. Venez chez nous ou dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal; tout le ...

MEUBLES! MEUBLES!
Vente pour liquidation.

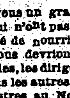

CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No. 51, rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE DE VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DETAIL, à des prix très modérés.

Il a en magasin de très jolis sets de Chambre à Coucher, sets de Salon et ameublements de salle à manger en

BOIS de ROSE,

BOIS D'ACAJOU,

BOIS de NOYER,

BOIS de CHÊNE et en

BOIS D'IMITATIONS.

Aussi, un joli assortiment de Meubles Ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.

Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, où ils verront le stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables. 11 août—6m

BALANCES
DE
FAIRBANKS
Pour Sucre et Coton.

Conformes à l'étalon des Etats-Unis.

SUCCURSALE

53 - Rue du Camp, - 53

20 oct—6m. W. B. BOWMAN, Agent.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

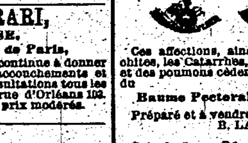

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par

B. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25 Champs-Elysées.

Prix du flacon $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 15 oct—V.D.Ma.

CHARBON!

H. & C. TYLER, au No. 9 de la rue Carondelet, livrent du charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel aux familles, aux fabriques, aux bateaux, etc. Aux plus bas prix du marché. 1er sept 6m

Hy. J. MONTAGNET,
(Successeur d'ALP. LAINÉ, agent)
MARCHAND DE CHARBONS
Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Son dépôt est sur la Levée, au ferry du 3e district; son bureau, No 167 de la rue Commune près Carondelet, Nlle-Orléans. Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre endroit. Il vend le charbon au prix courant du marché et le livre, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville. 1er sept—6m

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies.

Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No de la rue Baronne.

Stephen Krause, coin des rues Annonciation et Washington.

Charles Roemer, propriétaire du magasin sellerie du No 591 de la rue Tchoupitoulas.

A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.

Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Nayades.

Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.

Mme Ann O'Heron, 288 rue du Camp.

A. J. Wickes, 103 rue St-André.

Capt. Wm. Claiborne Harrison, 469 rue Dryades.

Eugène Erath, propriétaire du Pelican Brewery No 232 rue Villeré.

George Steuernagel, 188 rue Villeré.

W. A. Kowalski, 102 rue Tchoupitoulas.

Jean Duralin, 96 rue Gaiennié.

Capt. Jas. A. Sylvester, 243 rue St-Charles.

Mme M. J. Brun, sage-femme, 331 rue Magasins.

Mme E. Siebrandt, sage-femme, 324 rue du Camp.

H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.

O. T. Thalaman, grocer, 364 rue des Magasins.

16 mars—1 an.

Rapport sur la Condition
DE LA
Banque Nationale Mutuelle
A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes, en or		$16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency		535,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation		50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques		33,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés		41,603 53
Dû par d'autres banques et banquiers		20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations		89,324 81
Primes payées sur bons et or		8,283 07
Changes sur Clearing-House	112,970 67	
Billets d'autres Banques Nationales	22,859 00	
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)	1,483 79	
Espèces en monnaie d'or	12,352 41	
Billets legal tender	128,000 00	277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
Total		$1,076,542 18
PASSIF:		
Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		185,104
Billets de Banque Nationale en circulation		45,000 00
Dépôts individuels, en or		14,405 94
Dépôts individuels, en currency		516,959 63
Dû aux banques et banquiers		2,718 69
Anciens dividendes non-payés	353 68	
Dividendes actuellement déclaré, quatre pour cent	12,000 00	12,353 68
Total		$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.

A. W. BOSWORTH, Vice-Président.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE, Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

1er janv—10

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots

Payés en plein!

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Louisiane,

Le SAMEDI

29 AVRIL 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin, SAMEDI, 29 AVRIL 1876

A

La Nouvelle-Orléans,

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot		$100,000
1 lot		50,000
1 lot		20,000
1 lot		10,000
2 lots de	$5000	10,000
4 lots de	$2500	10,000
20 lots de	$1000	20,000
50 lots de	$500	25,000
1200 lots de	$100	120,000
2000 lots de	$50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à......$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 AVRIL 1876

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

VENTES JUDICIAIRES.

L'Association de Prets et de Construction de la ville du Croissant vs. George Schroth.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quatorze de février 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le Numéro Cinq de l'ilet compris entre les rues Marigny, St-Anthony, Claiborne, Mandeville et St-Jean-Baptiste. Le dit terrain mesure, mesure anglaise, vingt-huit pieds dix pouces et huit lignes de face à la rue Mandeville sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Conformément au plan dressé par Vannier, ci-devant voyer, le 30 d'avril 1850 et déposé en l'étude de Amédée Ducatel notaire public en cette ville, dans le No 39 du livre de plans No 4.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit terrain.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de Jules Mossy, notaire public en cette ville, en date du 28 octobre 1874, portant vente de la dite propriété au défendeur par Peter Lipet.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 jan—3t

Joseph Turcotte vs Blancand et Jorda.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans. — No. 6949.— En vertu d'un writ de Fieri Facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, dans la susdite cause, je vendrai, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 12 janvier 1876, et les jours suivants, à 10 heures du matin, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

LES MARCHANDISES ET MEUBLES qui se trouvent dans le magasin connu sous le nom de Magasin Rouge No 1, situé sur la Levée, entre les deux marchés, deuxième district de cette ville, d'après l'inventaire qu'on peut voir en mon bureau; également, le droit d'occuper le magasin connu sous le nom de Magasin Rouge No 1, situé sur la Levée, entre les deux marchés, deuxième district de cette ville, jusqu'au 1er juillet 1876. Le bail du dit magasin, qu'on les détendeurs, et que ceux-ci paient par un loyer de deux cent cinquante piastres par mois ne sera pas vendu en vertu de présent writ et l'acquéreur n'aura pas à assumer le loyer mensuel en vertu des conditions près le bail; l'enchère sera simplement une seule somme à payer immédiatement pour le droit d'occuper le dit magasin.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12janv—1t

W. H. Appleton vs P. H. Morgan.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,882. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-sept janvier 1876, à midi, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Vingt-trois (23) mulets qui se trouvent, aujourd'hui, sur l'habitation "Aurora" à cinq milles environ au-dessous de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15janv—3t

Frank Canepa vs. la dame Delphine Maynen, épouse de J. B. Victor Benit.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 8,267—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-huit de janvier 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1° UN terrain situé au faubourg Tremé rue Tremé, entre celles Ste-Anne et Dumaine, désigné par le numéro cinq de l'ilet numéro cinquante et un suivant plan dressé par Bourgerol, ci-devant arpenteur, le 7 août 1838 et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, au livre de ses plans sous le No 44. Le dit terrain ayant mesure américaine trente-deux pieds deux pouces quatre lignes de face sur cent cinq pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain No Quatre, de l'autre par le terrain No Six et derrière par le numéro Deux.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° UN terrain situé au faubourg Tremé de cette ville, désigné par le numéro Dix de l'ilet compris entre les rues Dumaine, St-Anne, Prieur et Roman, suivant plan dressé par Henry Moellhausen, ci-devant arpenteur, le 9 juin 1845 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain ayant mesure américaine, trente-neuf pieds de face à la rue Dumaine sur cent-vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 déc—3t

L'Etat de la Louisiane, Paroisse Plaquemines.

Succession de François M. Chartier.

Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse Plaquemines—No 99.

EN vertu de et conformément à un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Siméon Martin, juge de la cour de paroisse et d'épreuve, dans et pour la paroisse Plaquemines, daté du 1er décembre 1875, pour le compte de la succession de François M Chartier, décédé, je vendrai, à l'enchère publique, sur les lieux, dans cette paroisse, à environ cinquante-six milles au-dessous de la ville de la Nlle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, le SAMEDI, 29 du mois de janvier 1876, à 11 heures du matin, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, à environ cinquante-sept milles au-dessous de la ville de la Nlle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, ayant deux arpents de face au dit fleuve, par quarante arpents de profondeur, borné, au-dessus, par terres qui appartenaient jadis à la dite succession; et au-dessous, par d'autres terres appartenant à la dite succession; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE—Cette propriété sera vendue en lots (conformément à la section 2451 des Revised Statutes de la Louisiane) un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent d'intérêt l'an, de la date de la dite vente à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la dite terre jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Mr C. V. Thibaut, recorder dans et pour la paroisse Plaquemines.

OSCAR E. SARPY, Shérif de la paroisse Plaquemines.

27déc—1m

Dépôt du Bitter des Arabes,
73.......Rue DECATUR.......73

Les BITTERS ARABES sont supérieurs tous les autres. Ils renferment des principe qui stimulent doucement et tonifient l'estomac ils facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire.

8sept—1a

Restaurants, Hôtels, &c.

HOTEL DE LA MARINE.
RESTAURANT FRANÇAIS.
149 Bleecker Street, NEW YORK

Table d'hôte à midi et de 5½ à 7½ heures.

CAFÉ ET BILLARDS.

A. DELAPORTE, Propriétaire

Succ. de J. LARRU.

Les journaux français des Etats-Unis, du Canada et de la France etc., etc., sont reçus régulièrement.

Interprète et renseignements obtenus gratis.

6oct—1an.

Restaurant des Quatre-Saisons.

MR. JOHN BOSIO, propriétaire du Restaurant des Quatre-Saisons, prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a transféré son restaurant du No 155 de la rue de Chartres au No 111 de la même rue, entre St-Louis et Conti. Il profite de cette occasion pour remercier le public et sollicite en même temps la continuation de son bienveillant patronage. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier, et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne trouveront toute confort désirable. Le restaurant sera ouvert jusqu'à minuit. 10janv—1an

Commercial Restaurant,
107.......Rue de la Douane.......107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,
PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

8oct75—1an

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLEANS.
INCORPORÉE EN 1866,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES,

H. ZUBERBIER, Président.

PH. W. DIELMAN, Vice-Présid.

EMIL MAIER, Secrétaire.

H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster, J. Kohn, R. F. Thenret, G. H. Braughn, Geo. Binder, P. Thormachlen, H. Curtius, G. L. L. Mayer, J. Voelkel, C. Del Bondio, H. Oertling, Frank Vatter, P. W. Dielmann, H. Redwitz, J. J. Weckerling, A. Gaiser, L. Reder, J. A. Weber, L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier, J. Hassinger, H. Schultz, F. M. Ziegler.

LOUISIANA SAVINGS BANK
—AND—
Safe Deposit Company.

Au No 51 de la rue du Camp.

CAPITAL......$500,000

E. C. PALMER, président.

JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY, FRED. WING, J. H. KELLER, W. S. THOMAS, DAVID WALLACE, JAS. JACKSON, E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie, un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.

12 oct. 75—1 an. JOHN WALTON, caissier.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thomas A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

DAVID URQUHART, Président.

CHAS KILSHAW, Trésorier. 22mars75—1a

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Une charmante résidence cottage, Avec jardin,—à l'angle des rues Laharpe et Johnson.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 15 janvier 1876, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera positivement vendu, à l'enchère publique,

LA charmante résidence cottage—avec jardin—formant l'angle N. O. des rues Laharpe et Johnson, en face du bel asile des "Petites Sœurs des Pauvres."

La propriété se compose de 6 terrains, dont quatre font face à la rue Laharpe, et ont 99 pieds 3 pouces 3 lignes, sur 130 pieds de profondeur et façade à la rue Johnson. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent un grand et agréable cottage, bas, en bois et à mansarde; cuisine, &c.

—Les deux autres terrains ont chacun 30 pieds de face à la rue Johnson, sur 99 pieds de profondeur.

C'est une excellente occasion pour un acheteur qui cherche un quartier tranquille et qui est presque la campagne. La propriété sera vendue sans réserve.

CONDITIONS.—Un quart comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant toutes les clauses de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent, pour honoraire d'avocat et le transfert de la police d'assurance.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr James Fahey, Notaire Public.

5 jan—

La jolie maison basse, en briques, à mansarde, au No 295 de la rue Dauphine, près la rue de l'Esplanade.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 15 janvier 1876, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu—

La jolie et agréable maison, basse, en briques et à mansarde, portant le No 295 de la rue Dauphine, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Quartier et Hôpital. Le terrain a 31 pieds 18 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé près de la rue de l'Esplanade, dans une rue pavée en pierres plates, dans un voisinage tranquille et respectable, à proximité du centre des affaires et des théâtres, la propriété offre de très grands avantages comme résidence.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent (honoraires d'avocat) s'il y a procès; transfert de la police d'assurance, paiement, par l'acquéreur, de toutes les taxes de 1876 (payables en 1876)—outre le montant de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr E. Bonny, notaire public.

5 jan—

MAGASIN ET MAISON DE PRIX.

Propriétés dans le deuxième et troisième district.

Succession de feu Cyprien Dufour.

No 34,399. Deuxième Cour de District.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 22 janvier 1876, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu par l'hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 12 décembre 1875, et signé le 17 décembre 1875, dans la susdite succession—les propriétés foncières suivantes de prix—

1.—Un certain terrain situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Conti, Royale et Bourbon. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville, sur 113 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprenant le magasin et maison en briques, bien bâtis, portant le No 79 de la rue Bienville.

Il sera vendu, avec cette propriété, 20 actions de $500, de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, garantie par hypothèque sur la dite propriété—laquelle obligation devra être assumée par l'acquéreur en sus du montant de l'adjudication.

Trois certains terrains situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Quartier Bourbon et Dauphine. Les dits terrains sont désignés par les lettres A, B et C, sur un plan de Mr L. H. Pilié, arpenteur, daté du 20 décembre 1875 et déposé aux bureaux de l'encanteur.

Le terrain "A" forme l'angle N. O. de l'angle des rues Bourbon et Quartier; il a 34 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon, sur 83 pieds de profondeur et face à la rue du Quartier; ensemble, toutes les améliorations qui s'y trouvent et comprennent la belle et agréable maison en briques et à étage, bien finie, désignée par le No 295 de la rue Bourbon.

2. Le terrain "B" touche au terrain ci-dessus décrit; il a 31 pieds 2 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 81 pieds, entre lignes parallèles; ensemble, les améliorations qui s'y trouvent et comprennent la jolie maison basse, en briques, désignée par le No 297 de la rue Bourbon.

3. Le terrain "C" touche à la susdite propriété dans le fond; il a 34 pieds 6 pouces de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 65 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent un joli cottage, bas, en bois, désigné par le No 96 de la rue du Quartier.

Cinq terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Derbigny et Claiborne. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan de M. L. H. Pilié, daté du 20 décembre 1875.

5. Le terrain No 1 forme l'angle S. E. de l'angle des rues Derbigny et Kerlerec; il a 30 pieds 7 pouces de face à la rue Derbigny, sur 71 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Kerlerec; ensemble, les améliorations qui s'y trouvent et comprennent un joli cottage double et en bois, cuisine, cuve, etc.

6. Le terrain No 2, touche au terrain No 1; il a 32 pieds 8 pouces de face à la rue Derbigny sur 71 pieds 10 pouces de profondeur.

7. Le terrain No 3 touche au terrain No 2; il a 32 pieds 8 pouces de face à la rue Derbigny, sur 100 pieds 7 pouces de profondeur; ensemble, les améliorations qui s'y trouvent et comprennent un cottage bas et en bois, éloigné de la rue, cuve, etc.

8. Le terrain No 4 touche au terrain No 3; il a 30 pieds 7 pouces de face à la rue Derbigny, sur 100 pieds 7 pouces de profondeur; ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et comprennent une maison en bois et à étage, couverte en ardoises, cuve, etc.

9. Le terrain No 5 touche dans le fond à la propriété ci-dessus décrite; il a 31 pieds 3 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 63 pieds 3 pouces de profondeur; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent et comprennent un joli cottage en bois, avec 4 chambres, cuisine, cuve, etc.

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant; le reste en un et deux ans de crédits en billets portant 8 pour cent d'intérêt et garantis par hypothèque et privilége de vendeur portant toutes les clauses habituelles portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. L'hypothèque devra contenir la clause pénale par laquelle les acquéreurs auront à payer les honoraires d'avocat (fixés à 5 pour cent) si les billets (en partie ou en totalité) donnés en paiement étaient mis en cour pour recouvrement. Les bâtisses devront être assurées aux frais des acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs ou aux porteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être subdivisés au gré des vendeurs, et les acquéreurs devront payer toutes les taxes de l'année courante 1876.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Mr Jules Mossy, notaire public.

21déc—21, 2déc—1.8.15, 22 jan—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 1 heure.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance. Les droits de chancellerie sont payables au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 35 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le sont pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, &c.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui viendront à décéder dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans, (Louisiane, Mississipi, Nord de la Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas,) à donner avis du décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:

ALLEMAND, (Mme Fritz)—AUBOIRE, (François) — BARBET, (Désiré) — BERTHELOT, (Léon)—BIDIONDO, (Germain)—BOGEY, (Claude)—BOISSIERE, (Jules Henri)—CALLEGARI, (Mme née Rebouché)—CARO, (Mr.)—COUME, (Jeanne Marie)—DAIGNEAU, (Isaac)—DAYROT, (Jean Marie) — DEFRANCE, (Vve née Brun)—DEPRÉ, (Louis Joseph Honoré)—DESMONTS, (Anatole)—DUGAST, (Marie Mathilde)—DUGAST, (Laure Adelina)—FAURE, (Alfred)—FRANCELINI, (Mlle Salmon)—GAVUCE, (Victor)—GENTET (Georges)—GONTHIER, (Achille Charles Louis) — JANNET, (Jean)—JACQUET, (Jean) — JARRIAT, (Claude François)—KEIFFER, (Justin)—LAUVERJAC, (Joseph)—LOMBARD, (Blaise Félix Antoine)—LORIN, (Joseph) — MASSET, (Jules)—MELIS, (Mr.) — MEYER, (J. J.) — MILLER, (Mr.) — MIRAILLAT, (Joseph) GRY, (Charles)—PREVOST, (Toussaint, Jean-Marie)—PORTE, (Jean)—REDON, (Claudius et James) — RIVOIRE, (Charles) — SARRAT, (Auguste) — STOUDE, (Francis) — TIBLIER, (Laurent et Jean Baptiste)—VERGERON, (Joseph Lauverjac) — VIGNALET, (Marcel)—VIDAL, (Charles).

Ce 16 Novembre 1875.

Le Consul gérant,

VICOMTE PAUL D'ABZAC.

18nov—

M. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.

JULES TARDOS, Jr. No ... rue Tchoupitoulas

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		196,532 02
Sur les risques d'incendie	80,039 96	
Sur les risques maritimes	14,363 86	
Sur les risques de rivières	6,128 22	100,532 [illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,356 54	
Sur les risques maritimes	6,635 07	
Sur les risques de rivières	180 11	[illegible]
Moins cent remis aux as	7,318 [illegible]	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	6,705 49	
Loyer	3,250 27	
Primes retournées	1,091 [illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,090 68	[illegible]
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		[illegible]
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		[illegible]
Prêts sur gages		[illegible]
Effets pour primes à courte échéance		[illegible]
Actions de banque et autres actions		[illegible]
Biens fonciers		[illegible]
Primes en voie de perception		[illegible]
En banque		[illegible]
Total de l'actif		[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS B. BARNETT, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Verrerie. Verrerie.

Restes de factures, à vendre, sans réserve, pour clore.

PAR VINCENT & CO.—Aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane. JEUDI, 13 du courant, à midi, il sera vendu,

300 barils verrerie, comprenant: gobelets, verres, verres à bière, nappies, plats, plateaux, corbeilles à fruits, &c., &c. 12janv—

PAR D. E. MORPHY & SON.

Foin et Maïs.

PAR D. E. MORPHY & SON,—A. E. Morphy encanteur. Il sera vendu, JEUDI, 13 janvier 1876, à onze heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette—

500 sacs maïs jaune,
200 balles foin.

Conditions—Comptant. 13 jan—

Cigares. Cigares. Cigares.

PAR D. E. MORPHY,—A. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 13 janvier 1876, à 11 heures du matin, aux magasins No 108 et 110 de la rue des Magasins—pour clore des consignations—

171,000 cigares de choix de différentes marques.

Conditions—Comptant. 13janv

PAR O. VALETON.

Epaules vertes! Epaules vertes!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur—JEUDI, 13 Janvier à 11 heures du matin, il sera vendu au No 97 rue des Magasins—

15,000 livres épaules vertes salées.

Conditions—comptant. 12janv—

Vente renvoyée au 14 janvier 1875.

Habitation de valeur, pour la culture de la canne, du riz et des oranges, dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à 38 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans.

PAR O. VALETON, encanteur. — Bureau, Nos 94 et 96 de la rue des Magasins.—VENDREDI, 14 janvier à midi, il sera offert en vente publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—

TROIS MORCEAUX DE TERRE de grande valeur, particulièrement adaptés à la culture des cannes, du riz et des oranges, divisés en 42 lots et formant une grande portion de l'habitation Oakland, située à environ 38 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ces terres sont bornées par l'habitation Myrthe Grove, appartenant au Dr. Wilkinson, et par l'habitation Deer Range, appartenant à Mr Dougherty.

1° Le morceau de terre, dite portion du haut touchant à l'habitation Myrthe Grove, est divisé en 13 arpents ou lots et désigné par les Nos 1 à 13, ayant chacun un arpent de face sur 40 arpents de profondeur plus ou moins.

2° Le morceau de terre, dite portion du milieu, séparé du lot No 13 par une terre appartenant à Mme McCurdy, divisé en 4 arpents ou lots et désignés par les Nos 16 à 19, ayant chacun un arpent de face au fleuve, par 40 arpents de profondeur plus ou moins.

3° Le morceau de terre, dite portion du bas et attenant à l'habitation Deer Range divisé en 24 1/2 arpents ou lots, et désignés par les Nos 30 à 54 ayant chacun un arpent de face par 40 arpents de profondeur plus ou moins.

Les terres ci-dessus décrites seront vendues par lots d'un arpent de face sur 40 de profondeur plus ou moins, à l'exception du lot No 54 qui n'a que 90 pieds de face sur la même profondeur, plus ou moins. Le tout en conformité avec un plan dressé par C. Uncas Lewis, arpenteur, en date du 22 février 1875 et déposé en l'étude de A. D. Doriocourt, notaire public.

Termes et conditions.—Un quart du prix de l'adjudication comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit pour billets de l'acquéreur portant hypothèque spéciale avec privilége de vendeur et portant intérêts au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente au paiement final avec la clause éventuelle de 5 p 100 d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement des billets. Les acquéreurs auront le privilége de payer leurs billets avant échéance avec l'intérêt ajouté du jour de la vente à celui du payement.

Comme les fossés de desséchement existants sur les dites terres sont légèrement diagonales aux lignes des dits lots, les actes de vente ne garantiront pas aux acquéreurs aucun privilége de desséchement sur les autres terres avoisinantes.

Ces terres sont libres d'hypothèques et de taxes.

Les actes de ventes pardevant H. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

23nov—

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président.

M. RENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement en sus du capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

1er mars 75—1an

1876.

L'EXPOSITION

AGRICOLE et INDUSTRIELLE

Des Etats du Sud,

Aura lieu, aux Fair Grounds,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A dater du

26 FÉVRIER 1876,

—ET—

Continuera dix jours.

I. N. MARKS, président.

SAMUEL MULLEN, surintendant général.

Comité exécutif.

A. BALDWIN, président,

JAMES I. DAY, W. B. SCHMIDT, COLONEL J. D. HILL, JOHN G. FLEMING.

Le but des commissaires est d'en faire une exposition complète de produits agricoles et industriels des Etats du Sud, du Mexique et de l'Amérique Centrale, mais tous les concurrents du pays y seront admis, et la liste générale des prix embrassera tous les articles qui se rattachent à une exposition de ce genre, y compris les prix spéciaux destinés strictement aux produits du Sud.

Cette liste, qui est en voie de publication, sera dressée dans un esprit libéral, et les règlements seront tels que la distribution se fera impartialement, par des juges capables et désintéressés.

On reconnaît généralement que les Fair Grounds sont les plus beaux des Etats-Unis; ils se composent de 120 acres et on peut s'y rendre en un quart d'heure, du centre de la ville, par les chars, de magnifiques ... y donnent de l'ombre et les édifices, qui sont de date récente, suffisent amplement à la plus grande exposition.

L'hippodrome, dont se sert le Jockey Club de la Louisiane à toutes ses réunions, est justement célèbre dans le pays, et les dépendances construites pour recevoir les animaux ne laissent rien à désirer aux propriétaires.

C'est la première fois qu'une semblable exposition est inaugurée au Sud et comme elle a lieu à une époque où les personnes qui viennent assister au carnaval affluent à la Nouvelle-Orléans, elle offre des avantages extraordinaires aux exposants de toutes les parties des Etats-Unis.

Les commissaires invoquent les encouragements et l'appui des citoyens du Sud; ils leur demandent d'en assurer le succès. Ils y convient les fabricants, les producteurs et les cultivateurs.

Les arrangements conclus permettront le transport facile des visiteurs et des articles.

Pour les détails, s'adresser à

SAMUEL MULLEN, Surintendant général, au No. 80 de la rue du Camp, Nlle-Orléans. 2 oct—3 m—t J.

Union Française.

Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.

Inscription sur les livres des personnes sollicitant du travail.

Hommes.......200
Femmes.......—soit 267

Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.

Hommes.......164
Femmes.......46—soit 210.

Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union: les Messieurs A. Landry, Hava, de Banneel, et de Villeneuve. Leurs soins ainsi que les médicaments fournis par Mr. A. Jas, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La société offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Le cours d'anglais a continué à marcher régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre 1874	$ 813 83	
Collections pendant l'année	1110 65	$1924 65
Dépenses.		
Bons de secours délivrés donnant droit à 203 logements et 406 repas	$ 122 25	
Secours en argent	44 90	
Aux inondés de France	50 00	
Cours d'anglais, (professeurs)	177 00	
Employé, location du bureau	891 10	
Frais divers, annonces, imprimés	167 13	$1452 48
En caisse le 1er Décembre 1875		$ 472 17

J. B. MONDIEGT, Secrétaire

23 déc—4t J.V.S.D.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur—Salle d'encan, No 35 de la rue des Magasins. JEUDI, 13 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu le stock suivant d'articles de choix—

Habillements d'hommes, de jeunes gens, de jeunes garçons et d'enfants; habillements de toilette et de tous les jours; habits drap, casimir, doeskin, diagonal; gilets de dessous de tous les genres et qualités; pardessus, pantalons diagonal, casimir, drap, doeskin, jeans et tweed.

—Egalement—

Une belle facture de chemises blanches, en couleur, brodées et Cheviot; chemises de peau et chemises de dessus, mouchoirs, caleçons, cardjackets, gants, cravates, &c.

—ET—

150 douzaines chapeaux laine, feutre, castor et feutre;

75 douzaines casquettes drap, casimir, écossaises et soie.

Conditions à la vente. 13janv—

PAR S. GUINAULT.

Vente positive et sans réserve pour effectuer un partage.

Bonne petite maison rue Girod No 492.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 15 janvier 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 24 pieds de face à la rue Girod sur 19 pieds 10 pouces lignes de profondeur, entre les rues Union et Bagatelle, ensemble une maison à deux chambres, une cuisine, citerne, puits, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, le reste payable à un crédit d'un an en un billet portant 8 p. 100 d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur ainsi que les taxes de 1875 payables en 1876 et le déséchement au prix d'adjudication. L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage. 12 jan—

Vente sans réserve d'une propriété rue Prieur No 320.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 15 janvier 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale,

UN LOT DE TERRE mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur, sur 118 pieds de profondeur entre Laharpe et Lapeyrouse. Ensemble, une maison double de quatre chambres, une cuisine de deux pièces, citerne de 2000 gallons, puits, latrines, arbres fruitiers, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, le reste payable à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes de 1875 payable en 1876 et aux droits de l'adjudication.

L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage. 11janv—

Bonne petite propriété rue Columbus No. 92.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville.—SAMEDI, 15 janvier 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Columbus entre les rues Villeré et Robertson, sur 94 pieds de profondeur. Ensemble une maison construite en ... sur terrain ayant quatre chambres. Le tout divisé en deux logements, citerne, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, le reste payable à un crédit d'un an, en un billet portant 8 p 100 d'intérêt, de date et hypothèque.

Acte pardevant Th. Buisson, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes de 1875 payables en 1876 et le desséchement au prix d'adjudication. L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage. 8jan—

PAR R. M. MONTGOMERY.

Positivement les derniers trois jours,

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI.

PAR R. M. & B. J. MONTGOMERY,—R. M. Montgomery, encanteur—

Faillite.

Le fonds d'une maison en gros, à l'encan. Vente importante pour le commerce et pour le public.

Plus de $174,000 de marchandises sèches étrangères et américaines à l'encan.

Grande vente de faillite de marchandises sèches, au vaste Magasin No 100 de la rue du Canal, entre les rues Camp et St-Charles.

Il sera vendu, à partir de LUNDI, 10 janvier 1876,

Une grande consignation de marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant: draps anglais, français, allemands et écossais, et casimirs de fantaisie, ... Moscou, ... Esquimaux; chemises, ... vêtements de dessous, ... etc. ... cachemires, queensland, ... fashionables, ... bonneterie, ... de Lyon, velours, valentines et ... indiennes, ... importées, ... Un assortiment ... de Lyon, ... tapisseries ... trois yardes. ... couvertures anglaises et américaines, ... bonneterie, gants, ... &c., pour dames, ... deux couleurs, ... Axminster, Ingrain, tapisserie, ... de cheminées, &c., ... une variété d'autres marchandises qu'il serait trop long d'énumérer.

La vente aura lieu tous les jours jusqu'à ce que le stock entier soit vendu. Le stock sera vendu —au comptant— sans réserve ... les lots au gré des acheteurs.

Heures de vente: 10 heures du matin, 2 heures de l'après-midi et 7 heures et demie du soir.

26oct—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1875.

Le Conseil d'administration arrivé au terme de la mission qui lui a été confiée, a l'honneur de présenter aux sociétaires, le résumé de ses travaux pendant l'année qui vient de s'écouler (28 novembre 1875.)

COMITÉ DE FINANCES.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse au 29 novembre 1874 était de		$ 1,602 75
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions		10,813 50
Total des recettes		12,416 25
A déduire pour les dépenses pendant la même période		
Assurance de l'Asile et de son contenu	$ 46 76	
Waterworks	31 00	
Taxes de drainage	53 50	
Gardien de l'Asile	2,058 70	
Médecins	1,026 00	
Pharmaciens	1,447 51	
Collecteur (sa commission)	1,039 49	
Secrétaire	500 00	
Annonces et frais de bureau	185 00	
45½ bons de secours	2,394 00	
Fournitures, ustensiles et lingerie		
Provisions		
Réparations à l'Asile et au tombeau		
Gaz et charbon		
Inhumations		
Funérailles		11,4[illegible]
Balance en caisse le 28 novembre 1875		
Caisse de Bienfaisance:		
Le 29 novembre 1874, la balance en caisse était de		$ 917 50
Reçu pour quotités de membres honoraires	$ 153 00	
Net produit du Pique Nique, (Juillet 1875)	471	509 56 / 1,527 38
A déduire:		
25 admissions à $10	250 00	
Aux inondés de France	200 00	
Collecteur (sa commission)	8 10	458 10
Balance en caisse		$ 1,044 22
Actif de la Société:		
L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux		$ 70,830 00
A déduire:		
50 actions à $10		500 00
Actif net:		$71,330 00

EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport du Comité d'Admission.

Le 29 novembre 1874 la société se composait de	1093 membres	
Admis depuis cette époque	108	1201 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Membres honoraires	18	
Démissionnaires		
Rapatriés en France aux frais de la Société	1	
Expulsé	1	
Décédés à l'Asile	11	
Décédés à domicile	15	
Rayés aux assemblées générales	96	152
Effectif actuel		1049 membres
Classés ainsi qu'il suit:		
Sociétaires exempts de quotités	3	
Membres honoraires	8	
Pensionnaires à l'Asile	1	
Sociétaires suspendus	14	
Fils de Sociétaires	29	
Veuves de Sociétaires	62	
Membres actifs	934	Total égal 1049 membres

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année 454 1/2 bons de secours représentant la somme de $2,104 50

Service médical.

Le rapport du Dr Touatre, chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné 211 malades qui y ont séjourné 2620 journées.

Pour le 2nd District, le Dr H. D'Aquin a donné ses soins à 585 malades qui ont nécessité 2398 visites.

Le Dr A. W. de Roaldès, chargé du 1er et du 4ème districts, a soigné 227 malades et a fait 974 visites.

Le service du 3ème District, qui est confié aux soins du Dr A. de Roaldès père, a soigné 164 malades qui ont nécessité 530 visites.

Le service administratif pour l'année 1876 se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès verbal d'élection du 28 novembre:

MM. J. Schweitzer, président, rue Royale 166.

M. Manaud, vice-président, rue Vieille-Levée 89.

N. Bouvier, trésorier, rue Ste. Anne 42.

J. P. Larrere, rue Peters 8. } Formant le Comité de finance.
L. Monant, rue du Maine 122.
J. Rivard, rue Bourgogne 120.

J. Soudain, rue d'Orléans 211. } Formant le comité d'admis.
J. Leblanc, rue Vieille Levee 26.
A. Maillez, rue Poydras 270.
J. P. Du rey, Marché Dryades 47.
G. Villeneuve, rue d'Orléans, coin Villeré,
C. Gouzy, rue des Français 13.

L'attention des Sociétaires est appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins médicaux à domicile:

Pour la partie supérieure de la ville: De la rue Jackson jusqu'à la rue d'Orléans (les deux côtés) jusqu'à la rue Broad.

Pour la partie inférieure: A partir de la rue d'Orléans jusqu'à la rue Pologne. Dans le 3ème District jusqu'à la Station des chars de la rue du Maine. 3ème District, par la rue des Français jusqu'au Canal Marigny.

Le Conseil, en terminant ce rapport, informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. SIMON, Encoignure Chartres et Toulouse, chez Mr Roberts au 275 rue Ste-Anne.

Collecteur—F. P. CHABERT, 534 rue de Chartres.

Gardien de l'Asile—J. DUBARRY.

Médecins—Pour l'Asile, Dr J. TOUATRE.

Pour la partie supérieure de la ville—Dr A. W. de ROALDÈS, résidence, 415 Dumaine. Office coin Magasins et Marché.

Pour la partie inférieure de la ville—Dr H. D'AQUIN, 49 rue des Remparts.

Les Pharmaciens ... les mêmes que pour l'année dernière.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.

Le Secrétaire L. SIMON.

Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1875.

24 déc—5t

Examinez vos vieilles photographies et envoyez-les à

JOHN H. CLARKE,
101.......rue du Canal.......101

M. CLARKE se charge de faire de grandes copies, cadres, couleur à l'huile, aquarelle ou pastel. Indiquez la couleur des cheveux, des yeux et le teint. Les photographies sont d'une ressemblance frappante.

JOHN H. CLARKE, au No 101 de la rue du Canal.

3 mars—an D